



Inaptitude professionnelle

Par Eric76

Bonjour,

J'ai 30 ans d'ancienneté dans l'entreprise, près de 60 ans et je suis en arrêt de travail pour burnout depuis 3 mois. La médecine de travail me déclare inapte à mon poste de travail et l'employeur ne peut pas me reclasser. Il est peu probable que je puisse trouver un nouvel emploi alors qu'il me manque 9 trimestres pour la retraite. L'entreprise m'indique qu'une rupture conventionnelle est la meilleure solution pour moi. Les indemnités reçues seraient les indemnités légales. Que dois-je faire ? Accepter cette rupture ? Être licencié pour inaptitude ? L'indemnité serait la même ? Elles seraient taxables (cotisations et impôt) ?

Merci

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Comparer un licenciement à une rupture conventionnelle ne peut pas se faire sans maîtrise de votre dossier.

Ne souyez pas trop inquiet au niveau de vos trimestres, car vous êtes éligible au chômage.

Vous avez tout intérêt à vous rapprocher d'une organisation syndicale représentative, pour être conseillé afin de profiter au mieux de vos droits.

A défaut, faites vous aider par un conseiller du salarié.

Cliquez ci-dessous:

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2857>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2857[/url]

Par Eric76

Merci Marck.